

A l'attention de Mesdames et Messieurs le  
Bourgmestre des 216 communes  
(francophones) sinistrées de catégorie 3

**Objet :** Aide aux sinistré(e)s des inondations de juillet 2021  
**Déploiement des « Dispositifs d'Accompagnement Social Inondations »  
(DASI)**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

En août 2021, le Gouvernement wallon a mandaté le SPW Intérieur et Action sociale (SPW-IAS) et l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) afin de mettre en place la **coordination régionale du soutien psychosocial**.

A la suite de contacts récurrents avec les communes sinistrées de catégorie 1 et 2, la coordination régionale a établi un **recensement des besoins d'ordre psychosocial**, et formulé des **recommandations ad hoc**, ensuite adressées au Gouvernement.

Le 17 décembre 2021, le Gouvernement wallon a décidé de la création des **Dispositifs d'Accompagnement Social Inondations (DASI)**.

▪ **Les Dispositifs d'Accompagnement Social Inondations (DASI), de quoi s'agit-il ?**

Les « Dispositifs d'Accompagnement Social Inondations », ou DASI, sont des **équipes mobiles composées chacune de deux travailleurs sociaux** déployées dans les zones sinistrées.

Ces équipes sont affectées aux Relais sociaux de Liège (4 équipes), Verviers (3 équipes) et Luxembourg (2 équipes). Le Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté (RWLP) déploie également deux équipes.

Les équipes sont chapeautées par un « **coordinateur social** », affecté dans chacune des institutions disposant de DASI.

### ▪ **Quels sont les objectifs des DASI ?**

L'intervention des DASI poursuit 5 objectifs :

- **Atteindre** : atteindre l'ensemble du public sinistré, en ce compris les plus isolés ;
- **Ecouter** : offrir un espace d'écoute pour les personnes sinistrées ;
- **Accompagner** : accompagner les personnes dans leurs démarches d'aide sociale ou d'aide à la reconstruction ;
- **Orienter** : orienter la personne sinistrée vers une offre de service adéquate à ses besoins ;
- **Relayer** : s'assurer que toute demande obtient une réponse, remonter vers la coordination psychosociale les demandes non-rencontrées par les solutions existantes.

### ▪ **Comment interviennent les DASI ?**

Le but de l'intervention des DASI est d'atteindre l'ensemble du public sinistré, en ce compris les personnes les plus isolées.

Les DASI peuvent donc intervenir via :

- **Des maraudes**, dans les rues les plus sinistrées ;
- **Des points d'accueil**, dans un local dédié à une permanence ;
- **Dans les centres de distribution de dons**, lorsque cela est pertinent ;
- **Selon d'autres modalités** (événements, activités sportives, etc.), si cela est pertinent.

### ▪ **Comment demander l'intervention d'un DASI au sein de votre commune ?**

**Des personnes sinistrées au sein de votre commune connaissent une situation de détresse sociale ou d'isolement ? Vous pouvez demander l'intervention d'un DASI afin de leur venir en aide.**

Pour ce faire, vous pouvez contacter l'adresse électronique suivante :

[inondations@aviq.be](mailto:inondations@aviq.be)

Dans votre mail, merci d'indiquer une **courte description du besoin** (nombre de

personnes potentiellement concernées, localisation – rue, village, etc. – du besoin) ainsi que **les coordonnées d'une personne de contact**.

La demande sera traitée par la coordination régionale et affectée au DASi compétent. **Par la suite, la coordinatrice sociale du DASi concerné joindra la personne de contact mentionnée afin de convenir d'une intervention du DASi.**

Vous assurant de notre plein engagement, nous vous remercions de votre collaboration.

**Christine RAMELOT**

Inspectrice générale  
Département de l'Action sociale  
SPW Intérieur et Action sociale

**Anne-Françoise CANNELLA**

Administratrice générale adjointe  
Agence pour une Vie de Qualité



**CONTACT**

SPW Intérieur et Action sociale (SPW-IAS)  
Avenue Gouverneur Bovesse 100  
B - 5000 NAMUR

Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)  
Rue de la Rivelaïne 21  
B – 6061 CHARLEROI

**POINTS DE CONTACT COORDINATION**

Valentin Egon  
Tél. : 081/327.274  
[valentin.egon@spw.wallonie.be](mailto:valentin.egon@spw.wallonie.be)

Pierre-Pascal Hennequin  
Tél. : 071/337.564  
[inondations@aviq.be](mailto:inondations@aviq.be)

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :  
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter le Médiateur : [www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).